

# L'affaire Jan Fabre, un coup d'accélérateur ?

## ARTS DU SPECTACLE Les pistes de la CGSP wallonne

Les syndicats CGSP – Acod ont déjà eu leur rôle à jouer dans les révélations qui éclaboussent Jan Fabre en exigeant notamment, il y a quelques mois, de Troubleyn, sa compagnie, un règlement de travail et le nom d'une personne-ressource en cas de harcèlement moral ou sexuel à l'intérieur de la compagnie (deux prérequis qui semblaient inexistantes), et en soutenant les signataires de la fameuse carte blanche incriminant l'artiste anversois. Ils ne lâchent pas pour autant le morceau aujourd'hui.

Représentant culture de la CGSP Wallonie, Philippe Schoonbrood voit dans cette triste affaire une opportunité, « un coup d'accélérateur » pour faire bouger les lignes. « Nous avons mis à l'ordre de jour de la prochaine commission paritaire 304 (arts du spectacle), qui aura lieu le 27 septembre, la nécessité d'inscrire la problématique du harcèlement sexuel dans les conventions collectives de travail, précise Philippe Schoonbrood. Aujourd'hui, les chambres patronales nous répondent qu'il existe une législation, que des personnes-ressources sont prévues pour recueillir d'éventuelles plaintes, mais ces personnes-ressources sont justement sous contrat avec ceux ou celles qui risqueraient d'être impliqués, ce n'est donc pas la meilleure procédure. »

### Un point contact national

C'est dans cette optique que la CGSP a pris contact avec le cabinet du ministre de l'Emploi, Kris Peeters. « Quand le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz, a publié son étude sur le harcèlement sexuel en juin, il évoquait notamment la création d'un "meldpunt", un point contact qui permettrait aux ar-

tistes de témoigner. Mais, à la CGSP culture, nous pensons que cette problématique ne connaît pas de frontières et doit être prise en main par le fédéral et non par les Communautés. Il s'agit donc de créer un point contact en français, néerlandais et anglais pour les artistes qui travaillent en Belgique, qui sont d'ailleurs souvent anglophones dans la danse et qui, pour la plupart, comptent parfois des dizaines d'employeurs différents sur la même année. Il faut aussi prendre en compte les spécificités d'un secteur où l'on joue plus facilement avec les limites, où les frontières entre la scène et les coulisses sont parfois floues. Le cabinet de Kris Peeters s'est dit ouvert à la discussion à ce sujet et devra sans doute se réunir avec ses collègues de la culture, Sven Gatz et Alda Greoli. »

Autre piste : rencontrer la CGSP Enseignement pour aborder la problématique du harcèlement sexuel dans les arts du spectacle dès l'école. « C'est là qu'il faut commencer à travailler parce que c'est souvent là qu'on observe les premières dérives. De nombreux profs sont par ailleurs metteurs en scène ou chorégraphes et peuvent utiliser cette aura pour justifier des comportements qui flirtent avec l'abus de pouvoir. Les écoles supérieures d'art n'échappent pas aux comportements transgressifs et sont sans doute autant de lieux où une politique de prévention peut être menée. »

Dernier chantier en la matière, la CGSP finance le travail d'Ilse Gekhiere, danseuse flamande à l'origine de #We-Too, un groupe, d'abord secret sur Facebook, destiné à récolter les témoignages de sexisme dans le milieu de la danse, et qui travaille aujourd'hui publiquement à une meilleure évaluation du fléau. ■

C.Ma.